

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1065

20 mai 2011

### SOMMAIRE

AD Tempus Holding S.à r.l. ....	51074	LP2-4 Finance S.à.r.l. ....	51092
AD Tempus Holding S.à r.l. SPF ....	51074	Maart Beim Aly S.à r.l. ....	51092
ASR Fonds ....	51081	Maciachini S.à r.l. ....	51092
Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	51094	Maciachini S.à r.l. ....	51093
BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l. ....	51116	Massalia Shopping Centre S.à r.l. ....	51093
Brunswick Holding S.A. ....	51099	MCT Berlin Residential S.C.A. ....	51093
Brunswick International S.A. ....	51099	Modelo 2 Sàrl ....	51091
Cargill International Luxembourg 10 S.à r.l. ....	51116	Multinational Automated Clearing House S.à r.l. ....	51094
Clove Management S.à.r.l. ....	51090	Nove Butovice Finance S.à r.l. ....	51094
Cyrus & Furman S.A. ....	51116	Nove Butovice S.à r.l. ....	51097
DHCRE II Finance S.à r.l. ....	51078	Ocalux Sàrl ....	51091
DHCRE II HoldCo II S.à.r.l. ....	51079	Pegnitz Park S.à r.l. ....	51098
DHCRE II HoldCo I S.à r.l. ....	51079	Persi 2 C S.A. ....	51120
DH Salisbury S.à r.l. ....	51074	ProLogis Management Services S.à r.l. ...	51097
DH Udine S.à r.l. ....	51078	Salisbury S.à r.l. ....	51098
Diagonale S.A. ....	51116	Sapeurs Pompiers et Harmonie Clemency, A.s.b.l. ....	51120
ECP TTL & Cie S.C.A. ....	51111	Savoia S.à.r.l. ....	51099
Gothenburg VG S.à r.l. ....	51079	Savoia S.à.r.l. ....	51098
GUNCO S.à r.l. ....	51079	Serges Finance S.A. ....	51110
Harmonie Clemency A.s.b.l. ....	51120	SkyCo Holding S.A. ....	51099
Howick Place JV S.à.r.l. ....	51080	Toulouse Saint Martory S.à r.l. ....	51110
Howick Place Office S.à r.l. ....	51080	WP Merger S. à r.l. ....	51111
InterFact S.à.r.l. ....	51081	WP Roaming I S.à r.l. ....	51111
LP1 Finance S.à.r.l. ....	51091		

**DH Salisbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 150.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.574.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050009/15.

(110055171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**AD Tempus Holding S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,**

**(anc. AD Tempus Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 109.151.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of December.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability holding company ("société à responsabilité limitée holding") "AD Tempus Holding S.à r.l.", with registered office à L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 109.151, incorporated by a deed drawn up by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 27<sup>th</sup>, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1170 of November 8<sup>th</sup>, 2005, whose articles have been amended by a deed of the same notary on December 7<sup>th</sup>, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 653 of March 30<sup>th</sup>, 2006,

with a subscribed capital fixed at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) represented by 1,280 (one thousand two hundred and eighty) shares («parts sociales») of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The meeting is presided by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Malika KHAYATI, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the social purpose by abandonment of the statute of holding company governed by the law of July 31<sup>st</sup>, 1929, by transforming the company into a family wealth management company ("SPF"), with effect at the day of the deed.

2. Subsequent amendment of the purpose of the articles of association, in order to give it the following wording:

"The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and disposal of financial assets as defined in article 2 of the SPF Law of 11<sup>th</sup> May 2007 concerning the creation of a family wealth management company, to the exclusion of any commercial activity.

Financial assets within the meaning of the SPF Law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The Company is not authorised to hold a participating interest in a company unless it does not involve itself in the management of such company.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.."

3. Change of the name of the Company into "AD Tempus Holding S.à r.l. SPF".

4.- Amend subsequently articles 1, 2, 4, 6.7 (new paragraph to be inserted), 14 of the articles of incorporation.

5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the sole shareholder, the proxy of the represented sole shareholder and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting decides:

- to abandon the statute of holding company governed by the law of July 31<sup>st</sup>, 1929 and to transform the Company into a family wealth management company ("SPF"), with effect at the day of the deed;
- to modify the purpose of the Company as reproduced under point 2) of the agenda;
- to change the name of the Company into AD TEMPUS HOLDING, S.à r.l. SPF.;
- to reword the following articles of association in order to put them in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10<sup>th</sup> August 1915 as modified.

**«Preliminary title - Definitions**

"Law": means the legal dispositions of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and its subsequent amendments;

"SPF Law": means the legal dispositions of the law of May 11<sup>th</sup>, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF");

"Bylaws": means the Company's articles of association.»

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») qualified as family wealth management company in the sense of the SPF Law, (hereinafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.** The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and disposal of financial assets as defined in article 2 of the SPF Law of 11<sup>th</sup> May 2007 concerning the creation of a family wealth management company, to the exclusion of any commercial activity. Financial assets within the meaning of the SPF Law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The Company is not authorised to hold a participating interest in a company unless it does not involve itself in the management of such company.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination AD TEMPUS HOLDING, S.à r.l. SPF.

**Art. 6. Share Capital - Shares.**

6.7. Investors (new paragraph)

The shares are held by the investors as defined hereafter.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset; or
- b) an asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals;

or

- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to under a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the Directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

**Art. 14. Reference to the law.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, and the law of May 11<sup>th</sup>, 2007 concerning the family wealth management company (Société de gestion de patrimoine familial - "SPF").

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,050.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée holding "AD TEMPUS HOLDING, S.à r.l.", avec siège social à L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.151, constituée en vertu d'un acte reçu le 27 juin 2005 par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1170 du 8 novembre 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 653 du 30 mars 2006

avec un capital souscrit fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par mille deux cent quatre-vingt (1.280) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Malika KHAYATI, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), avec effet au jour de l'acte.

2. Modification subséquente de l'objet afin de lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi SPF, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3. Changement de la dénomination de la Société en "AD Tempus Holding S.à r.l. SPF".

4. Modification subséquente des articles 1,2,4, 6.7. (nouvel alinéa à insérer), et 14 des statuts de la société.

5. Divers.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), avec effet au jour de l'acte;
- de modifier l'objet social comme reproduit dans l'ordre du jour sous le point 2);
- de changer la dénomination de la Société en "AD Tempus Holding S.à r.l. SPF";
- de reformuler les articles suivants pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée et les résolutions ci-dessus:

**«Titre préliminaire - Définitions**

"Loi": signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures;

"Loi SPF": signifie les dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF, (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi SPF, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: AD Tempus Holding S.à r.l. SPF

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.7. Investisseurs (Nouvel alinéa)

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé; ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques; ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

**Art. 14. Référence à la Loi.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.050,- EUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Malika KHAYATI, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2011. Relation GRE/2011/129. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société.

Junglinster, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011029667/215.

(110035920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

#### **DH Udine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.802.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050010/15.

(110055169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

#### **DHCRE II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.168.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050011/15.

(110055167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 261.000,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.169.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

*Gérant*

Référence de publication: 2011050012/15.

(110055164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**DHCRE II HoldCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 261.000,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.167.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

*Gérant*

Référence de publication: 2011050013/15.

(110055166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**Gothenburg VG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 154.199.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

*Gérant*

Référence de publication: 2011050014/15.

(110055126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

**GUNCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 800.000,00.**Siège social: L-2326 Contern, 26, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 144.672.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté, en date du 31 mars 2011, la démission de M. Paul Van Berendonck de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 31 mars 2011.



L'associé unique de la Société a également accepté, à la même date, la démission de Pon Equipment and Power Systems B.V. de son mandat de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 31 mars 2011.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, à la même date, M. Pascal Vanhalst, né le 26 décembre 1969 à Waregem, Belgique, avec adresse personnelle à Stevenistenweg 2, 8860 Lendeledede, Belgique, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 31 mars 2011 et pour une durée indéterminée.

L'associé unique de la Société a enfin décidé de nommer, à la même date, M. Bernard De Meester, né le 10 janvier 1967 à Kortrijk, Belgique, avec adresse personnelle à Plasstraat 38, 8790 Waregem, Belgique, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 31 mars 2011 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Pascal Vanhalst, gérant de catégorie A;
- M. Bernard De Meester, gérant de catégorie B; et
- M. Sydney Gircourt, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011050015/28.

(110055016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Howick Place JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.820.

---

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

*Gérant*

Référence de publication: 2011050016/14.

(110055123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Howick Place Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.748.

---

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

*Gérant*

Référence de publication: 2011050017/15.

(110055125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---



**InterFact S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 82.163.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> avril 2011 que la démission avec effet au 31 mars 2011 de Monsieur Guy Dubois en tant que gérant de la Société a été acceptée et que Monsieur Artur Michalczyk, né le 2 septembre 1970 à Varsovie en Pologne, demeurant professionnellement au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Artur Michalczyk
- Monsieur Morten Brogger
- Monsieur Guy Sochovsky

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011050019/21.

(110055026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**ASR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Howald, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 109.355.

—  
In the year two thousand ten, on the second of August.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASR Fonds, with registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 109.355, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, then residing in Mersch, on July 15, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 757 of July 29, 2005. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 3, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 925 of May 4, 2009.

The meeting is opened at 10.00 a.m. and Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address at Luxembourg, is elected chairman of the meeting.

Mrs. Liliane Freichel, private employee, with professional address in Luxembourg, is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Lucie Ribeiro, private employee, with professional address in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda published in Het Financieele Dagblad, the Luxemburger Wort and in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on July 14 and 22, 2010.

The undersigned notary informed the appearers of the fact that the present extraordinary general meeting has not been convened pursuant to the dispositions of the law and that the Chairman of the meeting confirmed, all the same, to want to hold the meeting.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

*Agenda*

1. Transfer of the head office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;

2. Amendment of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune, or within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";

3. Modification of Article 7 to rename it "Share classes and sub-classes";

4. Replacement of any reference to "share category" by "share class" in the Articles of Association;

5. Modification of the Article 11 to rename it "Restrictions on holding of the Company's shares";

6. Modification of the asset valuation methods of the non-listed securities as provided for in Article 14 (7) (d);

7. Modification of the asset valuation methods of derivatives as provided for in Article 14 (7) (g) and (h);

8. Rewriting of point (4) of Article 14 describing the Company's commitments;

9. Amendment of Article 14 in order to limit the total annual costs incurred by one sub-fund, one class or sub-class of share to a maximum 5% of average net assets;

10. Rewriting of the last paragraph of Article 14 to allow the Board of Directors to calculate a second net asset value under certain circumstances (Swing Pricing);

11. Modification of Article 25 to amend the convening of the General Meeting of shareholders;

12. Rewriting of the third paragraph of the Article 29 related to the "Allocation of the annual profit/loss";

13. Modification of Articles 31 and 32 specifying the liquidation terms of the Company;

14. Reference to "subsequent amendments" to the Companies Act of 10 August 1915 and 20 December 2002.

IV.- It appears from the attendance list, that out of [N H1] 155,206,017.2030 shares in circulation, 146,943,296.65 shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting resolves to transfer of the head office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and to consequently amend Article 4 (first paragraph) of the Articles of Association.

*Second resolution:*

The meeting resolves to amend the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows:

"The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune, or within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg".

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions Article 4 will read as follows:

" **Art. 4. Registered office.** The Company's registered office is located in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

In the event the Board of Directors considers that extraordinary political, economic or social events liable to compromise the Company's normal operations at the registered office or ease of communication with said registered office or by said office with other countries have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until said abnormal situation no longer exists. However, any such temporary measure shall have no effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of the registered office, shall continue to be a Luxembourg company.

The Company may, by simple decision of the Board of Directors, open branches or offices in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere. The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg."

*Fourth resolution*

The meeting resolves to modify Article 7 in order to rename it "Share classes and sub-classes"

*Fifth resolution*

The meeting resolves to replace any reference to "share category" by "share class" in the Articles of Association;

*Sixth resolution*

The meeting resolves to modify Article 11 to rename it "Restrictions on holding of the Company's shares";

*Seventh resolution:*

The meeting resolves to modify the asset valuation methods of the non-listed securities as provided for in Article 14 (7) (d).

*Eighth resolution*

The meeting resolves to modify the asset valuation methods of derivatives as provided for in Article 14 (7) (g) and (h).

*Ninth resolution:*

The meeting resolves to rewrite point (4) of Article 14 describing the Company's commitments.

*Tenth resolution:*

The meeting resolves to amend Article 14 in order to limit the total annual costs incurred by one sub-fund, one class or sub-class of share to a maximum 5% of average net assets.

*Eleventh resolution*

The meeting resolves to rewrite the last paragraph of Article 14 to allow the Board of Directors to calculate a second net asset value under certain circumstances (Swing Pricing).

*Twelfth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions Article 14 will read as follows:

" **Art. 14. Net asset value.** The Company shall calculate the net asset value of each compartment, the net asset value per share for each class and sub-class of share and the issue, conversion and redemption prices at least once per month, at a frequency to be set by the Board of Directors.

The net asset value of each compartment shall be equal to the total value of the assets of said compartment less the compartment's liabilities.

The net asset value per share is obtained by dividing the net assets of the compartment in question by the number of shares issued for said compartment, considering, where applicable, the breakdown of the net assets of said compartment between the various share classes and sub-classes of the compartment in question.

Said net value shall be expressed in the currency of the compartment in question or in any other currency that the Board of Directors may choose.

The day on which the net asset value is calculated shall be referred to in these Articles of Association as the "Calculation Date".

The valuation methods shall be as follows:

The Company's assets include:

(1) all cash in hand or on deposit including interest due not received and interest accrued on deposits before the payment date;

(2) all notes and bills payable on demand and accounts receivable (including the results of sales of securities before the proceeds have been received);

(3) all securities, units, shares, bonds, options or subscription rights and other investments and transferable securities owned by the Company;

(4) all dividends and distributions to be received by the Company in cash or securities that the Company is aware of;

(5) all interest due not received and all interest yielded before the payment date by securities owned by the Company, unless such interest is included in the principal of these stocks;

(6) the Company's establishment costs, where these have not been amortised;

(7) all other assets of any nature whatsoever, including prepaid expenses. Without prejudice to anything specified for an individual compartment, class and/or sub-class, the value of these assets will be determined as follows:

(a) the value of cash in hand, notes and bills payable on demand and accounts receivable, prepaid expenses, and dividends and interest announced or due but not yet paid, will be constituted by the face value of these assets, unless it seems unlikely that this value can be achieved; in which case, the value will be determined by deducting such amount as the Company considers appropriate in order to reflect the real value of these assets; concerning cash on deposit the market value will be taken into account;

(b) the value of units in undertakings for collective investment will be determined according to the latest available net asset value;

(c) the valuation of any security admitted to official listing or traded on any other regulated market, operating regularly, which is recognised and open to the public, is based on the closing price of the receipt order day, the stock market price following the day of the reception order for what concern asian markets and, if the security is traded on several markets, on the basis of the price of the principal market of this security; if the last known price is not representative, the valuation will be based on the probable realisation value that the Board of Directors will estimate prudently and in good faith;

(d) securities either listed nor traded on a stock market or on any other regulated market, operating regularly, that is recognized and open to the public, will be valued on the basis of the probable market value estimated with prudence and in good faith by a qualified professional appointed for this purpose by the Board of Directors in agreement with the Depositary Bank;

(e) securities expressed in a currency other than the currency of expression of the compartment concerned will be converted on the basis of the exchange rate applicable on the valuation day;

(f) the Board of Directors is authorized to draft or amend the rules relating to the determination of the relevant valuation prices.

(g) derivative financial instruments shall be valued according to the rules decided by the Board of Directors and described in the prospectus. These rules shall have been approved in advance by the Company's auditor and the supervisory authorities.

The Company's liabilities primarily include:

(1) all loans, bills due and accounts payable;

(2) all known obligations, whether payable or not, including all contractual obligations reaching maturity, due for payment in cash or in kind (including the amount of dividends announced by the Company but not yet paid);

(3) all reserves, authorised or approved by the Board of Directors, primarily those that have been constituted to meet a potential capital loss on any of the Company's investments;

(4) any other commitment of the Company, of any kind whatsoever, except for those represented by the Company's own resources. To value the amount of these other commitments, the Company will take into account all the expenses to be borne by it, including without limit, the costs of amendments to the Articles of Association, the prospectus and any other document relating to the Company, management, performance and other fee and extraordinary expenses, any taxes and duties withheld by government authorities and stock markets, the costs of financial charges, banking or broking expenses incurred during the purchase or sale of assets or otherwise. To value the amount of these commitments, the Company will take into account, on a "pro rata temporis" basis, any recurrent or occasional administrative and other expenses.

The assets, liabilities, expenses and fees not allocated to a sub-fund, class or subclass shall be apportioned to the various sub-funds, classes or sub-classes in equal parts or, subject to the amounts involved justifying this, proportionally to their respective net assets. Each of the Company's shares which is in the process of being redeemed shall be considered as a share issued and existing until closure on the calculation date relating to the redemption of such share and its price shall be considered as a liability of the Company as from closing on the date in question until such time as the price has been duly paid. Each share to be issued by the Company in accordance with subscription applications received shall be considered as issued as from closing on the calculation date of its issue price and its price shall be considered as being an amount due to the Company until such time as it has been duly received by the Company. As far as possible, account shall be taken of any investment or disinvestment decided by the Company until the calculation date.

The total amount of annual fees payable by a sub-fund, class or sub-class of share shall never exceed 5% (five per cent) of its average net assets.

If it considers that the net asset value calculated is not representative of the real value of the Company's shares, or if since the calculation there have been significant developments on the markets concerned, the Board of Directors may decide to have it updated on that same day, and shall determine a new net asset value in a prudent and bona fide manner."

#### *Thirteenth resolution*

The meeting resolves to modify Article 25 to amend the convening of the General Meeting of shareholders as follows:

" **Art. 25. General Meeting of shareholders.** The Annual General Meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the Company's registered office or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg specified in the notice of meeting, on the fourth Wednesday of April at 10.00 a.m. If said day is a legal public or banking holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next bank business day. The Annual General Meeting may be held abroad if the Board of Directors records, at its sole discretion, that this change of venue is necessary on account of exceptional circumstances.

All other General Meetings of shareholders shall be convened at the request either of the Board of Directors, or of shareholders representing at least one-fifth of the capital. They shall be held at the date, time and place specified in the notice of meeting.

Meetings shall be chaired by the Chairman of the Board of Directors or, in his absence, the eldest Vice-Chairman, if any, or in his absence, a delegated Director, if any, or, in his absence, one of the directors or any other person appointed by the Meeting."

#### *Fourteenth resolution*

The meeting resolves to rewrite the third paragraph of the Article 29 related to the "Allocation of the annual profit/loss". Article 29 will have the following wording:

" **Art. 29. Allocation of the annual profit/loss.** Dividends may be distributed provided that the Company's net assets at all times exceed the minimum capital provided for by law.

Following a proposal by the Board of Directors, the General Meeting of Shareholders shall decide, for each class/ sub-class of shares, on the appropriateness of a dividend and the amount of the dividend to be paid to the distribution shares.

If it is in the interests of shareholders not to distribute a dividend, in view of market conditions, no distribution will be made. The Board of Directors may, in accordance with current law, distribute interim dividends.

The Board of Directors may decide to distribute dividends in the form of new shares instead of dividends in cash, in accordance with the terms and conditions that it sets.

Dividends shall be paid in the currency of the compartment, unless the Board of Directors decides otherwise."

*Fifteenth resolution*

The meeting resolves to modify Articles 31 and 32 specifying the liquidation terms of the Company as follows:

**Art. 31. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, it shall be liquidated by one or more liquidators, natural persons or legal entities that the General Meeting shall appoint and whose powers and fees it shall set.

The liquidators shall allocate the net proceeds of the liquidation of each compartment / class / sub-class between the shareholders of said compartment/ class / sub-class in proportion to the number of shares they own in said compartment, class or sub-class.

The proceeds of the liquidation that are not distributed within nine months from the date of the liquidation decision shall be deposited with the Luxembourg public trust office (Caisse de Consignation) and held for unidentified shareholders until expiry of the thirty year limitation period.

**Art. 32. Liquidation, Merger, Transfer of compartments.** The General Meeting of shareholders of a compartment may decide on:

- 1) either the pure and simple liquidation of said compartment,
- 2) or the closure of said compartment by transfer to another compartment of the Company,
- 3) or the closure of said compartment by transfer to another Luxembourg collective investment undertaking within the limits authorised by the Act.

In this case, no quorum shall be required and resolutions shall be adopted by a simple majority of shareholders in attendance or represented. In the event of a transfer to a common fund (fonds commun de placement), the formal agreement of the shareholders concerned shall be required and the decision taken in relation to the transfer shall bind only the shareholders deciding in favour of said transfer.

The same decisions may be taken by the Board of Directors with the majority of its members in the following cases only:

- 1) when the net assets of the compartment concerned fall under a threshold deemed to be adequate for the efficient management of the compartment;
- 2) when substantial changes occur in the political, economic and social situation, or if such a move is in the best interest of the shareholders.

Decisions thus taken either by the General Meeting or by the Board of Directors shall be published in the press as provided for in the prospectus to inform the shareholders.

In the event of the closure of a compartment by transfer, the shareholders of said compartment shall have the right, for a one-month period as from the publication provided for in the previous paragraph, to request the redemption of their shares. In this case, they shall not be charged any redemption costs. Upon expiry of said period, the decision to transfer shall bind all of the shareholders of said compartment who have not used said right.

In the event of the pure and simple liquidation of a compartment, the net assets shall be distributed between the eligible parties in proportion to the assets they own in said compartment. The assets not distributed within nine months of the date of the decision to liquidate shall be deposited with the Luxembourg Consignment Office (Caisse de Consignation) until expiry of the statutory limitation period.

*Sixteenth resolution*

The meeting resolves to amend article 35 as follows:

**Art. 35. Statutory provisions.** For all matters not governed by these Articles of Association, the parties refer to the Companies Act of 10 August 1915 and amendments thereto and to the Act of 20 December 2002 on collective investment undertakings and subsequent amendments.

There being no further business the meeting is terminated.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille dix, le deux août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ASR Fonds, avec siège social à 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 109.355 et constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 15 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 757 du 29 juillet 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 925 du 4 mai 2009.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures et Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, est élue présidente de l'Assemblée.

Madame Liliane Freichel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

La Présidente et le scrutateur s'entendent pour que Madame Lucie Ribeiro, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

La présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour publiée dans le Het Financieele Dagblad, Luxemburger Wort et le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date des 14 et 22 juillet 2010.

Le notaire instrumentant rend attentif les comparants sur le fait que la présente assemblée générale extraordinaire n'a pas été convoquée suivant les dispositions de la loi et que le Président de l'assemblée a, malgré tout, confirmé sa volonté de maintenir l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1) Transfert du siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange et modification afférente de l'article 4 des statuts;

2) Modification du troisième paragraphe de l'article 4 des statuts comme suit:

"Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg";

3) Modification du titre de l'article 7 des statuts "Classe d'actions et sous-classes";

4) Remplacement de toute référence à "catégorie d'action" en "classe d'action" dans les statuts;

5) Modification du titre de l'article 11 des statuts "Restrictions à l'acquisition d'actions de la Société" en "Restrictions à la détention d'actions de la Société";

6) Modification de la méthode de valorisation des valeurs non cotées telle que prévue à l'article 14 (7)(d) des statuts;

7) Modification de la méthode de valorisation des instruments financiers dérivés telle que prévue à l'article 14 (7) (g) et (h) des statuts;

8) Réécriture du point (4) de l'article 14 des statuts décrivant les engagements de la Société;

9) Modification de l'article 14 des statuts afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une classe ou sous-classe d'action à maximum 5% des actifs nets moyens;

10) Réécriture du dernier paragraphe de l'article 14 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing);

11) Modification de l'article 25 des statuts pour modifier la convocation de l'assemblée générale des actionnaires;

12) Réécriture du 3<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 29 relatif à "Allocation du bénéfice/perte annuel(le)";

13) Modification des articles 31 et 32 des statuts précisant les modalités de liquidation de la société;

14) Référence aux "lois modificatives" des lois du 10 août 1915 et du 20 décembre 2002.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 155.206.017,2030 actions en circulation, 146.943.296,65 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



*Première résolution:*

L'Assemblée décide de transférer le siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 4 des statuts comme suit:

"Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg".

*Troisième résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand Duché de Luxembourg."

*Quatrième résolution.*

L'Assemblée décide de modifier le titre de l'article 7 des statuts comme suit "Classe d'actions et sous-classes" .

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de remplacer toute référence à "catégorie d'action" en "classe d'action" dans les statuts.

*Sixième résolution:*

L'Assemblée décide de modifier le titre de l'article 11 des statuts "Restrictions à l'acquisition d'actions de la Société" en "Restrictions à la détention d'actions de la Société".

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier la méthode de valorisation des valeurs non cotées telle que prévue à l'article 14 (7) (d) des statuts.

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la méthode de valorisation des instruments financiers dérivés telle que prévue à l'article 14 (7) (g) et (h) des statuts.

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de réécrire le point (4) de l'article 14 des statuts décrivant les engagements de la Société.

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une classe ou sous-classe d'action à maximum 5% des actifs nets moyens.

*Onzième résolution:*

L'Assemblée décide de réécrire le dernier paragraphe de l'article 14 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing).

*Douzième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts comme suit:

" **Art. 14. Valeur nette d'inventaire.** La valeur de l'actif net et la valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment, catégorie et sous-catégorie d'actions de la Société ainsi que les prix d'émission, de conversion et de rachat seront déterminés par la Société au moins une fois par mois, suivant une périodicité à fixer par le conseil d'administration.

La valeur de l'actif net de chaque compartiment est égale à la valeur totale des actifs de ce compartiment moins les dettes de ce compartiment.



La valeur nette d'inventaire par action est obtenue en divisant les actifs nets du compartiment concerné par le nombre d'actions émises au titre de ce compartiment, compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation des actifs nets de ce compartiment entre les différentes catégories et sous-catégories d'actions du compartiment concerné.

Cette valeur nette sera exprimée dans la monnaie d'expression du compartiment concerné ou en toute autre devise que pourra choisir le conseil d'administration.

Le jour auquel la valeur nette sera déterminée est désigné dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation".

Les modalités d'évaluation seront déterminées comme suit:

Les actifs de la Société comprendront notamment:

- (1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus non encore touchés et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au jour de paiement;
- (2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
- (3) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- (4) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société en avait connaissance;
- (5) tous les intérêts échus non encore perçus et tous les intérêts produits jusqu'au jour de paiement par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- (6) les frais d'établissement de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;
- (7) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Sans préjudice de ce qui peut être spécifié pour un compartiment, une catégorie et/ou une sous-catégorie, la valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(b) la valeur des parts d'organismes de placement collectif sera déterminée suivant la dernière valeur nette d'Inventaire disponible;

(c) l'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le cours de clôture du jour de recevabilité des ordres, le cours du jour de marché boursier suivant ce jour en ce qui concerne les marchés asiatiques, et, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur; si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le conseil d'administration estimera avec prudence et bonne foi;

(d) Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée de manière régulière avec prudence et bonne foi par un professionnel qualifié désigné à cette fin par le conseil d'administration en accord avec la banque dépositaire;

(e) Les valeurs exprimées en une autre devise que la devise d'expression du compartiment concerné seront converties sur la base du taux de change applicable au jour d'évaluation;

(f) Le conseil d'administration est habilité à établir ou modifier les règles relatives à la détermination des cours d'évaluation pertinents;

(g) Les instruments financiers dérivés utilisés seront évalués selon les règles décidées par le conseil d'administration et indiquées dans le prospectus. Ces règles seront préalablement approuvées par le réviseur de la Société et les autorités de contrôle.

Les engagements de la Société comprendront notamment:

- (1) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;
- (2) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés);
- (3) toutes réserves, autorisées ou approuvées par le conseil d'administration, notamment celles qui avaient été constituées en vue de faire face à une moins-value potentielle sur certains investissements de la Société;
- (4) tout autre engagement de la Société, de quelque nature qu'il soit, à l'exception de ceux représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, comprenant, sans limitation, les frais de modification des statuts, du Prospectus ou de tout autre document relatif à la Société, les commissions de gestion, performance ainsi que les autres frais et dépenses extraordinaires, toutes taxes, impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et les bourses de valeurs, les

frais financiers, bancaires ou de courtage encourus lors de l'achat ou de la vente d'avoirs ou autrement. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société tiendra compte prorata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.

Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie seront imputés aux différents compartiments, catégories ou sous-catégories à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs. Chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du jour d'évaluation s'appliquant au rachat de cette action et son prix sera, à partir de la clôture de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société. Chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du jour d'évaluation de son prix d'émission et son prix sera traité comme un montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte de tout investissement ou désinvestissement décidé par la Société jusqu'au jour d'évaluation.

Le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, catégorie ou sous-catégorie d'action n'excédera jamais 5% (cinq pour cent) de ses actifs nets moyens.

S'il estime que la valeur nette d'inventaire calculée n'est pas représentative de la valeur réelle des actions de la Société, ou si depuis son calcul il y a eu d'importants mouvements sur les marchés concernés, le conseil d'administration peut décider de procéder, le même jour, à sa mise à jour et déterminera une nouvelle valeur nette d'inventaire avec prudence et bonne foi."

*Treizième résolution:*

L'Assemblée décide de modifier l'article 25 des statuts pour modifier la convocation de l'assemblée générale des actionnaires. L'article 25 aura la teneur suivante:

" **Art. 25. Assemblée générale des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvré bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles requièrent ce déplacement. Les autres assemblées générales d'actionnaires sont convoquées à la demande soit du conseil d'administration, soit d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social. Elles se tiendront aux dates, heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Toute assemblée sera présidée par le Président du conseil d'administration ou à défaut par le plus âgé des vice-présidents s'il y en a, ou à défaut par l'Administrateur délégué s'il y en a, ou à défaut par un des administrateurs ou toute autre personne désignée par l'Assemblée."

*Quatorzième résolution:*

L'Assemblée décide de réécrire le 3<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 29 relatif à "Allocation du bénéfice/perte annuel(le)" et de modifier l'article 29 des statuts en conséquence comme suit:

" **Art. 29. Répartition du résultat annuel.** Des distributions de dividendes peuvent être effectuées pour autant que l'actif net de la Société demeure à tout moment supérieur au capital minimum prévu par la Loi.

L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du conseil d'administration, pour chaque catégorie / sous-catégorie d'actions, tant de l'opportunité que du montant du dividende à verser aux actions de distribution.

S'il est dans l'intérêt des actionnaires de ne pas distribuer de dividende, compte tenu des conditions du marché, aucune distribution ne sera faite.

Le conseil d'administration peut, conformément à la législation en vigueur, procéder à des paiements d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions nouvelles au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions qu'il déterminera.

Les dividendes seront payés dans la devise du compartiment, sauf stipulation contraire décidée par le conseil d'administration."

*Quinzième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les articles 31 et 32 des statuts précisant les modalités de liquidation de la société comme suit:

**Art. 31. Liquidation de la Société.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation de la Société par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le produit net de liquidation de chaque compartiment, catégorie / sous-catégorie sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires du compartiment, de la catégorie / sous-catégorie concernés en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans ces compartiments, catégories / sous-catégories.

Le produit de la liquidation qui n'aura pas été distribué dans un délai de neuf mois à dater de la décision de mise en liquidation sera tenu en dépôt sous la garde de la Caisse de consignation au bénéfice des actionnaires non identifiés jusqu'à prescription de trente ans.

**Art. 32. Liquidation, Fusion, Apport de compartiments.** L'assemblée générale des actionnaires d'un compartiment peut décider:

- 1) soit de la liquidation pure et simple dudit compartiment;
- 2) soit de la fermeture dudit compartiment par apport à un autre compartiment de la Société;
- 3) soit de la fermeture dudit compartiment par apport à un autre Organisme de Placement Collectif de droit luxembourgeois dans les limites autorisées par la Loi.

Dans ce cas, aucun quorum de présence n'est exigé et les résolutions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

En cas d'apport à un fond commun de placement, l'accord formel des actionnaires concernés sera requis et la décision prise quant à l'apport n'engagera que les actionnaires qui se seront prononcés en faveur dudit apport.

Les mêmes décisions peuvent être prises par le conseil d'administration à la majorité de ses membres, dans les cas suivants uniquement:

- 1) lorsque les actifs nets du compartiment concerné deviennent inférieurs à un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment;
- 2) lorsque interviennent des changements substantiels de la situation politique, économique et sociale, ainsi que lorsque l'intérêt des actionnaires le justifie.

Les décisions ainsi prises soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration, feront l'objet de publication dans la presse telle que prévu dans le prospectus pour les avis aux actionnaires.

En cas de fermeture d'un compartiment par apport, les actionnaires de ce compartiment auront la faculté, durant une période d'un mois à partir de la publication prévue au précédent paragraphe, de demander le rachat de leurs parts. Dans ce cas, aucun frais de rachat ne leur sera imputé. A l'expiration de ce délai, la décision d'apport engage l'ensemble des actionnaires de ce compartiment qui n'auront pas fait usage de cette faculté.

En cas de liquidation pure et simple d'un compartiment les avoirs nets seront distribués aux parties éligibles proportionnellement aux actions détenues dans les compartiments concernés. Les avoirs non distribués dans un délai de neuf mois à dater de la décision de mise en liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation jusqu'à la fin de la prescription légale.

#### *Seizième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 35 des statuts comme suit:

" **Art. 35. Dispositions légales.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois modificatives, à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et les lois modificatives."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER, L. FREICHEL, L. RIBEIRO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2010. Relation: LAC/2010/35003. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2011029683/508.

(110036433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

#### **Clove Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.161.

#### RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31.12.2009 (Rectificatif du dépôt du bilan 2009 déposé le 02.03.2011, N° L110036334 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050063/11.

(110055799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

---

**Ocalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 137.839.

—  
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 09/05/2008

EXTRAIT

Monsieur Thomas SCHULTHEISS, gérant, réside professionnellement au Hinterbergstrasse 20, CH-6330 Cham 2 en Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OCALUX Sàrl*

Signature

Référence de publication: 2011050031/14.

(110054913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**LP1 Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.300,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.734.

—  
Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

*Gérant*

Référence de publication: 2011050020/15.

(110055115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Modelo 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 334.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.432.

—  
EXTRAIT

1) Il est porté à la connaissance des tiers que:

- L'associé Modelo 1a SA a transféré son siège social à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- L'associé Santiago RAMIREZ LARRAURI demeure désormais à l'adresse suivante: Avenida Pio XII 18, 2º, Vivienda 9, 28016 Madrid, Espagne;
- L'associé Antonio TUNON ALVAREZ demeure désormais à l'adresse suivante: 15, Camino de la Zarzuela 2º, 28023 Aravaca, Madrid, Espagne.

2) Suite à un déménagement,

- Madame Delphine Tempé, gérante de la Société, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg
- Monsieur Stef Oostvogels, gérant de la Société, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2011050025/24.

(110055003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**LP2-4 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.725,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.647.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050021/15.

(110055112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Maciachini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.350,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.700.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050022/15.

(110055076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Maart Beim Aly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8355 Garnich, 10, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 90.318.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2005*

*Première résolution*

Suite à la démission de Monsieur Norbert OBERLIN, cuisinier, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 9, Um Aale Waasser, comme gérant technique de la société, l'Assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme gérant unique Monsieur Aly BERG, commerçant, demeurant à L-8355 Garnich, 10, rue des Tanneurs.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

*Deuxième résolution*

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,00 eur), représenté par cent (100) parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Monsieur Aly BERG demeurant à L-8355 Garnich 10, rue des Tanneurs . . . . . 100 parts

Total parts sociales: . . . . . 100

Garnich, le 18/05/05.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011050026/22.

(110054707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Maciachini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.350,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.700.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Paolo Rela, ayant son adresse professionnelle à Piazza Mondadori 3, 20122 Milano, Italie, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 14 mars 2011.

- Monsieur Ilario Fantuzzi, ayant son adresse professionnelle à Via dell'industria N° 21, 31029 Vittorio Veneto, Italie, a été nommé gérant de la Société avec effet le 14 mars 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050023/17.

(110055079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Massalia Shopping Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.914.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050024/15.

(110055122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**MCT Berlin Residential S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.741.

*Décision de l'assemblée générale annuelle du 16 mars 2011*

Le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers s.à r.l., Luxembourg est reconduit pour une année jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Sont élus commissaires et membres du conseil de surveillance pour une année jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

M. Eric FISHER, 21, Dartmouth Street, GB-SW1H9BP Londres

M. Tom SHARP, 8, Pollen Street, GB-W1S1NG Londres

M. Maurice EPHRATI, 22, rue de Vellereuse, CH-1207 Genève

M. Patrick ERNE, 1, Rütligasse, CH-6000 Lucerne

M. André HEUSSER, 2-4, Place du Molard, CH-1204 Genève

Luxembourg, le 7 avril 2011.

MCT Berlin Residential S.C.A.

Société en commandite par actions

Signature

Référence de publication: 2011050027/21.

(110055104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Multinational Automated Clearing House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 546.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.824.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> avril 2011 que la démission avec effet au 31 mars 2011 de Monsieur Guy Dubois en tant que gérant de la Société a été acceptée et que Monsieur Artur Michalczyk, né le 2 septembre 1970 à Varsovie en Pologne, demeurant professionnellement au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Artur Michalczyk

- Monsieur Morten Brogger

- Monsieur Guy Sochovsky

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011050028/21.

(110055021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Nove Butovice Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 562.550,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.243.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

*Gérant*

Référence de publication: 2011050029/14.

(110055066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.503,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.391.

—  
In the year two thousand and eleven, on the first of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134 391 and having a subscribed share capital of EUR 12,503 (the Company). The Company has been incorporated on 29 November 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg



(Grand Duchy of Luxembourg) published on 15 January 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°102. The articles of associations of the Company have been amended the most recently on 10 July 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) published on 1 October 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1911 (the Articles).

There appeared:

Biomet Europe Ltd., a company incorporated under the laws of Delaware (USA), having its registered office at 1105 North Market Street Suite 1300, Wilmington, Delaware, 19801, USA and registered under the Federal I.D. number 35-1603620 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Doris Chan, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder declares and requests the notary to record that:

1. All 12,503 (twelve thousand five hundred and three) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

2. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Waiver of the convening notice;
  - (2) Acknowledgment of the resignation of Mr Bradley J. Tandy as C manager of the Company;
  - (3) Deletion of the class C managers and subsequent amendment to article 12 of the Company's articles of association;
- and
- (4) Miscellaneous.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of Bradley J. Tandy as a C manager of the Company, effective as of 1 February 2011.

The Sole Shareholder resolves not to replace Bradley J. Tandy.

As a consequence of the above resignation, the board of managers of the Company will from now on be composed as follows:

- (i) Michael T. Hodges, as an A manager;
- (ii) Daniel P. Florin, as an A manager
- (iii) Hans de Graaf, as a B manager, and
- (iv) Nancy Aleida Bleumer, as a B manager.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to delete the class of C managers.

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 12 paragraph 1 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 12. Management.** The Company is managed by a board of managers (the Board of Managers) composed of one or several A Managers and of one or several B Managers, appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not be shareholders. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and *ad nutum* (without cause) revoke and replace any manager(s). "

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually on behalf of the Company, in order to accomplish the filing of the relevant documents regarding the above resignation at the Luxembourg Trade and Companies Register, and generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment and implementation of the above resolution.

### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the share capital increase is evaluated at EUR 1,300.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 391 et ayant un capital social de EUR 12.503 (la Société), constituée suite à un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), le 29 novembre 2007, publié le 15 janvier 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°102. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 10 juillet 2009 suite à un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 1<sup>er</sup> octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1911 (les Statuts):

Biomet Europe Ltd., une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 1105 North Market Street Suite 1300, Wilmington, Delaware, 19801 Etats-Unis d'Amérique et enregistré sous le numéro d'identification fédérale 351603620 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Doris Chan, employée, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit que:

1. Les 12.503 (douze mille cinq cent trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

2. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Acceptation de la démission de M. Bradley J. Tandy, en tant que gérant C de la société;

(3) Suppression de la classe de gérants C de la Société et modification consécutive de l'article 12 des Statuts de la Société; et

(4) Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Bradley J. Tandy en tant que gérant C de la Société avec effet au 1 février 2011.

L'Associé Unique décide ne pas remplacer Bradley J. Tandy.

Le conseil de gérance sera, à la date de cette assemblée, composé comme suit:

- M. Michael P. Hodges, Gérant A;

- M. Daniel T. Florin, Gérant A;

- M. Hans de Graaf, Gérant B; et

- Mme Nancy Aleida Bleumer, Gérant B.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer la classe C de gérants

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 12 alinéa premier des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil de Gérance) composé de un ou plusieurs gérants A et de un ou plusieurs gérants B nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer tout gérant."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg des documents relatifs à la démission mentionnée ci-dessus, et de procéder à toutes les formalités utiles ou nécessaires y relatives.

*Estimation des frais*

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.300.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: D. CHAN et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2011. Relation: LAC/2011/6294.

Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Référence de publication: 2011029697/150.

(110036277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**Nove Butovice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.565.925,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.242.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050030/15.

(110055109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**ProLogis Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011047888/12.

(110053210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Pegnitz Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.738.

---

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050032/14.

(110055062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Salisbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.238.

---

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050033/15.

(110055121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Savoia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.025.300,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.031.

---

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Paolo Rela, ayant son adresse professionnelle à Piazza Mondadori 3, 20122 Milano, Italie, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 14 mars 2011.

- Monsieur Ilario Fantuzzi, ayant son adresse professionnelle à Via dell'industria N° 21, 31029 Vittorio Veneto, Italie, a été nommé gérant de la Société avec effet le 14 mars 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050035/17.

(110055073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Savoia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.025.300,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 80.031.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer  
Gérant

Référence de publication: 2011050034/15.

(110055069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**SkyCo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 133.276.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale du 7 janvier 2011 il en résulte que:

- Le siège social de la société a été transféré au 21 rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2010.

- Matej CUKJATI a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société.

- Mario WILLEMS et Emmanuel REVEILLAUD ont été nommés administrateurs de classe A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011 pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

- Andrej BIZJAK, né le 11.09.1978 à Postojna en Slovénie, demeurant professionnellement au Jahnstrasse 84, D-40215 DÜSSELDORF, a été nommé administrateur de classe B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011 pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

et

- Monica JONSSON a été nommée commissaire au compte de classe A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011 pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

- Damir COSIC, né le 03.04.1979 à Zagreb en Croatie, demeurant professionnellement au Jahnstrasse 84, D-40215 DUSSELDORF, a été nommé commissaire au compte de classe B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011 pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SkyCo Holding SA  
Signature

Référence de publication: 2011050036/26.

(110054936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Brunswick International S.A., Société Anonyme,  
(anc. Brunswick Holding S.A.).**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.  
R.C.S. Luxembourg B 62.252.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of January.

Before M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "BRUNSWICK HOLDING S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2420 Luxembourg, 11, Avenue Reuter inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 62.252, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 22<sup>th</sup> of December 1997, published in the Mémorial, Recueil C, number 203 of 2<sup>nd</sup> of April 1998.

The meeting is presided by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Dimitrios ZOIS, Economist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the social purpose by abandonment of the statute of holding company governed by the law of July 31<sup>st</sup>, 1929, by transforming the company into fully taxable company of financial participation, with effect at the day of the deed.

2. Subsequent amendment of the purpose of the company in order to give it the following wording:

"The objective of the company is to perform all transactions relating to the taking of interests in any form whatsoever in any company, as well as the administration, the management, the monitoring, and the implementation of such participations

It may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the winding up of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origins. It may participate in the creation, the development and the control of any company, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase any other way whatever securities and patents, it may account them, by sale, exchange or in any other way. The company may lend, borrow, with or without interest and issue obligations or other financial instruments which may be convertible

The company may undertake, in the domain of health, for the account of affiliated companies the provision of services and consulting, the supervision, the support, the direct financing, and the management and follow up of health infrastructure projects. Within this activity, the Company may directly or indirectly, plan, build, finance in any possible way, and manage health centers (Hospitals, Clinics, Diagnostic Centers, etc.) The company may also do market research in the domain of health on its own account or on behalf of its subsidiaries.

The object is further to merger, or enter into any partnership, conclude collaboration agreement, union of interests, reciprocal concession or co-operation with any company, firm or individuals carrying out any business within the objects of the company or which is capable of carrying on so directly or indirectly to benefit the company and to acquire, hold, sell, deal with or dispose of any shares, stocks, or securities or other interests in such company and to guarantee the contracts or liabilities to, subsidize, or otherwise assist any such company.

In general the company may carry out any commercial, industrial, and financial activity, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes."

3. Establish an authorized capital of 20.000.000 EUR.

4. Transfer the address of the registered office to L-2172 Luxembourg, 29, Rue Alphonse München

5. Fix the end of the accounting year to December 31<sup>st</sup>, so that the accounting year which started July 1<sup>st</sup>, 2010, will end December 31<sup>st</sup>, 2010.

6. Complete rewording of the articles of association in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10<sup>th</sup> August 1915 as modified.

7. Statutory Appointments

8. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*First resolution*

The meeting decides with effect of January 1<sup>st</sup>, 2011:

- to abandon the statute of holding company governed by the law of July 31<sup>st</sup>, 1929 and to transform the Company into fully taxable company of financial participation, with effect at the day of the deed;

- to modify the purpose of the Company and to adopt the wording as reproduced under point 2) of the agenda;

- establish, after having heard the motivated report of the Board of Managers as foreseen in article 32-3.5 of the law on Commercial companies to insert an authorised capital of 20,000,000.- EUR (twenty million euro)
- to change the name into BRUNSWICK INTERNATIONAL S.A. transfer the address of the registered office to L-2172 Luxembourg, 29, Rue Alphonse München,
- to fix the end of the accounting year to December 31<sup>st</sup>, so that the accounting year which started July 1<sup>st</sup>, 2010, will end December 31<sup>st</sup>, 2010.
- to reword completely the articles of association in order to put them in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10<sup>th</sup> August 1915 as modified.

*Second resolution*

In order to reflect such action, the meeting decides the following restate of the articles of association:

**ARTICLES OF ASSOCIATION**

**A. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "BRUNSWICK INTERNATIONAL S.A.", (hereafter referred as to the "Company").

The registered office is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

**Art. 2.** The objective of the company is to perform all transactions relating to the taking of interests in any form whatsoever in any company, as well as the administration, the management, the monitoring, and the implementation of such participations

It may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the winding up of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origins. It may participate in the creation, the development and the control of any company, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase any other way whatever securities and patents, it may account them, by sale, exchange or in any other way. The company may lend, borrow, with or without interest and issue obligations or other financial instruments which may be convertible

The company may undertake, in the domain of health, for the account of affiliated companies the provision of services and consulting, the supervision, the support, the direct financing, and the management and follow up of health infrastructure projects. Within this activity, the Company may directly or indirectly, plan, build, finance in any possible way, and manage health centers (Hospitals, Clinics, Diagnostic Centers, etc.) The company may also do market research in the domain of health on its own account or on behalf of its subsidiaries.

The object is further to merger, or enter into any partnership, conclude collaboration agreement, union of interests, reciprocal concession or cooperation with any company, firm or individuals carrying out any business within the objects of the company or which is capable of carrying on so directly or indirectly to benefit the company and to acquire, hold, sell, deal with or dispose of any shares, stocks, or securities or other interests in such company and to guarantee the contracts or liabilities to, subsidize, or otherwise assist any such company.

In general the company may carry out any commercial, industrial, and financial activity, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 3.** The subscribed share capital is fixed at thirty thousand nine hundred eighty six point sixty nine Euro (EUR 30,986,69-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without par value.

The corporate share capital may be increased from its present amount to 20,000,000.- EUR (twenty million euro) by the creation and the issue of new shares without par value.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.



As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

**Art. 4.** The shares are registered shares.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The general meeting may entrust the Board of Directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

### C. Board of directors

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice

will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the Company.

**Art. 7.** Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

**Art. 8.** The Company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

#### **D. Supervision of the company**

**Art. 9.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

#### **E. General meetings of shareholders**

**Art. 10.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 11.** The annual general meeting shall be held on the third Wednesday of May à ten o'clock a.m. in the morning in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

#### F. Financial year - Profits

**Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

**Art. 13.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### G. Applicable law

**Art. 14.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

##### *Third resolution*

The general meeting revokes all the members of the board of directors and the statutory auditors and appoints as:

##### *a.- Members of the Board of Directors:*

(i). Mr Jean Bernard ZEIMET, Chartered Accountant, born in Luxembourg, on 5<sup>th</sup> of March 1953, residing professionally in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

(ii) Mr. Marius KASKAS, Economist, born in Athens, on the 7<sup>th</sup> of September 1956, Luxembourgish citizen residing in L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

(iii) BEARN HOLDINGS S.A., a company incorporated under the laws of BVI, having its register office in 1 Lake Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Number 367.012, represented by Mr. Dimitrios ZOIS, Economist, born in Dasochorion, Greece, on 25<sup>th</sup> of September 1944, residing professionally at L-2172 Luxembourg, 29, Rue Alphonse München.

##### *b.- Statutory auditor:*

MORATINA SERVICES S.A. having its registered office at 55 Arsinois Street, Akropolis, 1660 Nikosia, Cyprus (Register Number 230.792).

Their mandates will expire at the end of the annual general meeting approving the account of 2015.

##### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand four hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

##### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le cinq janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BRUNSWICK HOLDING S.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2420 Luxembourg, 11, Avenue Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62.252, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 203 du 2 avril 1998

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dimitrios ZOIS, Économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2. Modification subséquente de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la société est de réaliser toutes les transactions en relation avec la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut plus particulièrement employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines. Elle peut participer à la création, la mise en valeur et le contrôle de toutes entreprises et acquérir par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, elle peut les mettre en valeur par vente, transfert, échange ou autrement. La société pourra prêter, emprunter, avec ou sans intérêts et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

La société peut procéder dans le domaine de la santé pour le compte des sociétés affiliées, la fourniture de services et de conseil, la supervision, le soutien, le financement direct ou indirect, et de la gestion et le suivi des projets d'infrastructures de santé. Dans cette activité, la Société peut, directement ou indirectement, planifier, construire, financer toutes les manières possibles, et gérer les centres de santé (hôpitaux, cliniques, centres de diagnostic etc.) La société pourra également faire des études de marché de santé pour son propre compte ou pour le compte de ses filiales.

La société peut en outre fusionner, s'associer, conclure des accords de collaboration, d'union d'intérêts, de concession réciproque ou de coopération avec toutes autres entreprises ou personnes, dont l'activité s'insère dans le cadre de l'objet social de la société, ou qui sont en mesure d'être exercées, soit directement, soit indirectement, au profit de la société. Elle peut acquérir, détenir, vendre, traiter ou disposer d'actions, titres ou obligations ou d'autres intérêts dans de telles sociétés et d'en garantir les contrats et engagements, prêter et ou accorder toute autre assistance à de telles sociétés.

En général la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de son objet."

3. Création d'un capital autorisé de 20.000.000,- EUR

4. Transfert de l'adresse du siège social vers L-2172 Luxembourg, 29, Rue Alphonse München

5. Fixation de la date de la clôture de l'exercice social au 31 décembre, de sorte que l'exercice social en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2010 se terminera au 31 décembre 2010.

6. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

7. Nomination statutaires.

8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;
- de modifier l'objet social pour lui donner la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);
- de créer, après avoir entendu le rapport motivé du Conseil d'Administration, prévu par l'article 32-3.5 sur la loi sur les sociétés commerciales, d'introduire un capital autorisé de 20.000.000,- EUR (vingt millions d'euros)
- de changer la dénomination en BRUNSWICK INTERNATIONAL S.A. et de transférer l'adresse du siège social vers L-2172 Luxembourg, 29, Rue Alphonse München,
- de fixer la date de la clôture de l'exercice social au 31 décembre, de sorte que l'exercice social en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2010 se terminera au 31 décembre 2010.
- de reformuler complètement les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

### Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide la refonte suivante des statuts:

#### A. Nom - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BRUNSWICK INTERNATIONAL S.A.", (ci-après dénommée la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** L'objet de la société est de réaliser toutes les transactions en relation avec la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut plus particulièrement employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines. Elle peut participer à la création, la mise en valeur et le contrôle de toutes entreprises et acquérir par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, elle peut les mettre en valeur par vente, transfert, échange ou autrement. La société pourra prêter, emprunter, avec ou sans intérêts et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

La société peut procéder dans le domaine de la santé pour le compte des sociétés affiliées, la fourniture de services et de conseil, la supervision, le soutien, le financement direct ou indirect, et de la gestion et le suivi des projets d'infrastructures de santé. Dans cette activité, la Société peut, directement ou indirectement, planifier, construire, financer toutes les manières possibles, et gérer les centres de santé (hôpitaux, cliniques, centres de diagnostic etc.) La société pourra également faire des études de marché de santé pour son propre compte ou pour le compte de ses filiales.

La société peut en outre fusionner, s'associer, conclure des accords de collaboration, d'union d'intérêts, de concession réciproque ou de coopération avec toutes autres entreprises ou personnes, dont l'activité s'insère dans le cadre de l'objet social de la société, ou qui sont en mesure d'être exercées, soit directement, soit indirectement, au profit de la société. Elle peut acquérir, détenir, vendre, traiter ou disposer d'actions, titres ou obligations ou d'autres intérêts dans de telles sociétés et d'en garantir les contrats et engagements, prêter et ou accorder toute autre assistance à de telles sociétés.

En général la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de son objet.

#### B. Capital Social - Actions

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69-EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de la valeur nominale.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté à 20.000.000,- EUR (vingt millions d'euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de la valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

### C. Conseil d'administration

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.



Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

#### D. Surveillance

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### E. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les



moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### F. Exercice social - Bilan

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### G. Application de la loi

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Troisième résolution*

L'assemblée générale accepte les démissions de tous les membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes, et nomme aux fonctions de:

##### *a.- Membres du Conseil d'administration:*

(i) Monsieur Jean Bernard ZEIMET, Expert comptable, né à Luxembourg le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

(ii) Monsieur Marius KASKAS, Economiste, né à Athènes, Grèce le 7 septembre 1956, de nationalité luxembourgeoise demeurant à L-8124 Bridel, 15, rue des carrefours.

(iii) BEARN HOLDINGS S.A., une société soumise à la loi BVI, ayant son siège à Lake Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au Registre de Commerce de Road Town sous le numéro 367012, représentée par Monsieur Dimitrios ZOIS, économiste, né le 25 septembre 1944 à Dasochorion, Grèce, demeurant professionnellement à 29 rue Alphonse Munchen L-2172 Luxembourg.

##### *b.- Commissaire aux comptes:*

MORATINA SERVICES S.A. ayant son siège social à, Arsinois Street, Akropolis, Nikosia, Chypre (Numéro de Registre HE23 07 92)

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.400,-EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Dimitrios ZOIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2011. Relation GRE/2011/346. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011029701/569.

(110036240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**Serges Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 94.302.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Bertrange le 27 juin 2009 à 17.00 heures*

*Ordre du jour*

1. Reconduction du mandat administrateur délégué à la gestion journalière pour Mr Serge Heiss domicilié 150 rue de Dippach L8055 Bertrange et nomination du remplaçant de Madame Patricia Heiss au poste administrateur délégué à la gestion journalière, par Madame Carmen Wisniewski domiciliée 31 boucle du bois F 57310 Rurange les Thionville.

*Délibération*

1. Par vote spécial, l'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur Serge Heiss pour une durée de six années et de nommer en remplacement de Madame Patricia Heiss pour une période allant jusqu'au 27 juin 2015 Madame Carmen Wisniewski.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui ont exprimé le désir ont signé.

Bertrange, le 27 juin 2009.

Signatures

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2011050037/21.

(110054862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**Toulouse Saint Martory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 60.025,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.095.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

*Gérant*

Référence de publication: 2011050038/15.

(110055119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**WP Merger S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 278.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 124.534.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> avril 2011 que la démission avec effet au 31 mars 2011 de Monsieur Guy Dubois en tant que gérant de la Société a été acceptée et que Monsieur Morten Brogger, né le 23 avril 1969 à Arhus, Danemark, demeurant professionnellement au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Morten Brogger
- Monsieur Guy Sochovsky

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011050039/20.

(110055042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**WP Roaming I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.513.800,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 108.604.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> avril 2011 que la démission avec effet au 31 mars 2011 de Monsieur Guy Dubois en tant que gérant de la Société a été acceptée et que Monsieur Artur Michalczyk, né le 2 septembre 1970 à Varsovie en Pologne, demeurant professionnellement au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Artur Michalczyk
- Monsieur Morten Brogger
- Monsieur Guy Sochovsky

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011050040/21.

(110055034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

---

**ECP TTL & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.545.

—  
In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the company "ECP TTL & CIE S.C.A." a partnership limited by shares (société en commandite par actions), registered with the Trade and Company Register in Luxembourg, under section B number 79 545), having its registered office at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated formerly under the name "ECP TELES & CIE S.C.A." pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 7 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 27 July 2000, under number 537 (the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 2 December 2010, not published yet in the Mémorial.

The Meeting is declared open and is presided by Mr. Vincent GOY, company director, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs. Monique TOMMASINI, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Grégory GOSSELIN, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the Meeting is as follows:

#### *Agenda*

1. Amendment of the nominal value of the shares of the Company, from one hundred Euros (EUR 100.-) to one Euro (EUR 1.-) so that for each existing share, the holders thereof receive one hundred (100) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-);

2. Decision to reduce the share capital of the Company of an amount of six hundred fifty thousand Euros (EUR 650,000.-) by absorption of accumulated losses and cancellation of all the shares of the Company, in order to reduce it from its current amount of six hundred fifty thousand Euros (EUR 650,000.-) to zero Euro (EUR 0.-);

3. Decision to increase the issued share capital of the Company with an amount of four hundred thousand Euros (EUR 400,000.-) in order to raise it from its current amount of zero Euro (EUR 0.-) to four hundred thousand (EUR 400,000.-), by contribution in cash, by creating and issuing four hundred thousand (400,000) new shares (the "New Shares") with nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

4. Decision to subscribe the New Shares, by the current and new shareholders, for a total price of four hundred twenty thousand Euros (EUR 420,000.-), whereby four hundred thousand Euros (EUR 400,000.-) shall be allocated to the share capital of the Company and twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) shall be allocated to the share premium account of the Company;

5. Decision to cancel the authorized capital of the Company and all references to this authorized capital mentioned in the articles of association;

6. Decision to amend the article 5 of the Company's Articles of Incorporation;

7. Miscellaneous.

II.- The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the Meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from the said attendance-list that out of the six thousand five hundred (6'500) shares representing the entire issued share capital of the Company currently fixed at SIX HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (650,000.- EUR), all shares are present or represented at the Meeting. The Meeting is so validly constituted and may properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present Meeting.

After deliberation and with the consent of the Manager, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions.

#### *First resolution*

The Meeting RESOLVED to amend the nominal value of the existing shares of the Company from their present amount of one hundred Euros (100.- EUR) to one Euro (1.- EUR), which will have as a direct consequence that the current shareholders of the Company will be entitled to receive for each existing share they hold, one hundred (100) new shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) per share

#### *Second resolution*

The Meeting RESOLVED to reduce the subscribed share capital of the Company by an amount of six hundred fifty thousand Euros (650,000.- EUR) in order to reduce it from its current amount of six hundred fifty thousand Euros (650,000.- EUR) to zero Euro (0.- EUR), by way of absorption of accumulated losses realised by the Company and by way of cancellation of all the shares of the Company.

The proof of the existence of such accumulated losses is given to the undersigned notary based on an interim balance sheet of the Company as per November 23, 2010, who expressly states these losses.

#### *Third resolution*

The Meeting RESOLVED to increase the issued subscribed share capital of the Company by an amount of four hundred thousand Euros (400,000.- EUR) in order to raise it from its current amount presently reduced of zero Euro (0.- EUR) to an amount of four hundred thousand (400,000.- EUR), and to issue at the same time four hundred thousand (400,000.-) new ordinary shares (the "New Shares") with nominal value of one Euro (1.- EUR) per share.

The four hundred thousand (400'000) New Shares are subscribed and partially paid up by contributions in cash together with a share premium in an aggregate amount of twenty thousand Euros (20,000.- EUR) being a subscription price of four hundred twenty thousand Euros (420,000.- EUR), by the following current and new shareholders whereas the number of new shares subscribed by each of them as well as the payment in cash of such shares including the paid in share premium are mentioned and moreover described here after:

Name	Number of shares	Share capital (EUR)	Share Premium (EUR)	Paid-in for share capital (EUR)	Paid-in for share premium (EUR)	Total Paid-in (EUR)
TTL Holding S.A. ....	373,092	373,092.-	18,654.-	206,918.-	18,654.-	225,572.-
Camelia Investimenti S.r.l. ....	1,970	1,970.-	99.-	1,093.-	99.-	1,192.-
ECP (Management International) Ltd ....	24,879	24,879.-	1,244.-	13,798.-	1,244.-	15,042.-
Signes I S.A. ....	59	59.-	3.-	33.-	3.-	36.-
<b>TOTAL: .....</b>	<b>400,000</b>	<b>400,000.-</b>	<b>20,000.-</b>	<b>221,842.-</b>	<b>20,000.-</b>	<b>241,842.-</b>

The total contribution in cash of two hundred forty-one thousand eight hundred forty-two euros (241,842.- EUR) will be allocated as follows:

(i) two hundred twenty-one thousand eight hundred forty-two euros (221,842.- EUR) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) twenty thousand euros (20,000.- EUR) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of said contributions in cash have been produced to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

#### *Fourth resolution*

The Meeting RESOLVED to cancel, without replacing, the authorized capital of the Company and all references to this authorized capital mentioned in the articles of association.

#### *Fifth resolution*

In order to reflect the here above taken resolutions, the Meeting RESOLVED to amend Article FIVE (5) of the Company's Articles of Incorporation, will henceforth have the following new wording:

**Art. 5. Share Capital.** "The corporate issued capital of the Company is set at FOUR HUNDRED THOUSAND EUROS (400,000.- EUR) divided into four hundred thousand (400,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

The corporate and issued share capital may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the these Articles.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders(s) or to allocate funds to the legal reserve."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then closed the Meeting and these minutes were signed by the members of the board of the Meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergencies between the two versions, the English version will prevail.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of this deed are estimated at four thousand euros.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société «ECP TTL & CIE S.C.A.», une société en commandite par actions, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79 545, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, constituée originairement sous la dénomination de «ECP TELES & CIE S.C.A.», suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 07 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 27 juillet 2000, sous le numéro 537 (la «Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 2 décembre 2010, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique TOMMASINI, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Grégory GOSSELIN, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la valeur nominale des actions de la Société de cent Euros (EUR 100.-) à un Euro (EUR 1.-), de sorte que pour chaque action existante, les détenteurs recevront en conséquence cent (100) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

2. Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante mille Euros (EUR 650.000.-) par apurement de pertes accumulées et par annulation de toutes les actions de la Société, afin de le réduire de son montant actuel de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000.-) à zéro Euro (EUR 0.-).

3. Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400'000.-) afin de le porter de son montant actuel de zéro Euro (EUR 0.-) à un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000.-) par apport en numéraire et par la création et l'émission de quatre cent mille (400'000) actions nouvelles (les «Actions Nouvelles») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

4. Décision de souscrire les Actions Nouvelles par les actionnaires existants et par des nouveaux actionnaires, pour un prix total de quatre cent vingt mille euros (EUR 420.000.-), par lequel quatre cent mille euros (EUR 400.000.-) seront alloués au capital social souscrit de la Société et vingt mille euros (EUR 20.000.-) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

6. Décision de supprimer le capital autorisé de la Société et toutes références à ce capital autorisé dans les statuts de la Société.

7. Décision de modifier l'article 5 des statuts de la Société.

8. Divers.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur les six mille cinq cents (6.500) actions représentant l'entière du capital social émis d'un montant de SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (650.000.- EUR), toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente Assemblée générale.

Après délibération et avec le consentement du Gérant, l'Assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

*Première résolution*

L'Assemblée a DECID de modifier la valeur nominale des actions existantes de la Société de leur montant actuel de cent euros (100.- EUR) à un montant d'un Euro (1.- EUR) lequel changement ayant comme conséquence directe que les actionnaires de la Société auront le droit de recevoir pour chaque action existante détenue par eux, cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) par action.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante mille Euros (650.000.- EUR) afin de le réduire de son montant actuel de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000.-) à un montant de zéro Euro (EUR 0.-), par apurement de pertes accumulées réalisées par la Société et par annulation de toutes les actions de la Société.

La preuve de l'existence desdites pertes accumulées a été rapportée au notaire soussigné, sur présentation d'un bilan intérimaire de la Société arrêté au 23 novembre 2010, qui constate expressément ces pertes.

*Troisième résolution*

L'Assemblée a DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000.-) afin de le porter de son montant actuel présentement réduit de zéro Euro (EUR 0.-) à un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000.-) et d'émettre quatre cent mille (400.000) actions nouvelles (les «Actions Nouvelles») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.



Les quatre cent mille (400.000) Actions Nouvelles seront souscrites et partiellement libérées par des apports en numéraire ensemble avec une prime d'émission d'un montant total vingt mille euros (20.000.- EUR) pour un prix de souscription de quatre cent vingt mille euros (420.000.- EUR) par les actionnaires existants et nouveaux, le nombre d'actions nouvelles souscrites par chacun d'eux ainsi que la libération en cash de ces actions nouvelles incluant le paiement de la prime d'émission sont mentionnés et plus amplement spécifiés ci-après:

Nom	Nombre d'actions	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)	Libération Capital social (EUR)	Libération Prime d'émission (EUR)	Total Libération (EUR)
TTL Holding S.A. . . . . .	373.092	373.092.-	18.654.-	206.918.-	18.654.-	225.572.-
Camelia Investimenti S.r.l. . . . . .	1.970	1.970.-	99.-	1.093.-	99.-	1.192.-
ECP (Management International) Ltd . . . . .	24.879	24.879.-	1.244.-	13.798.-	1.244.-	15.042.-
Signes I S.A. . . . . .	59	59.-	3.-	33.-	3.-	36.-
<b>TOTAL: . . . . .</b>	<b>400.000</b>	<b>400.000.-</b>	<b>20.000.-</b>	<b>221.842.-</b>	<b>20.000.-</b>	<b>241.842.-</b>

Le montant total versé en numéraire de deux cent quarante et un mille huit cent quarante deux euros (241.842.- EUR) sera alloué comme suit:

(i) deux cent vingt et un mille huit cent quarante deux euros (221.842.- EUR) seront alloués au capital social de la Société et (ii) vingt mille euros (20.000.- EUR) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de ces apports en numéraire ont été présentés au notaire soussigné qui les constate expressément.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée a DECIDE de supprimer, sans le remplacer, le capital autorisé de la Société et toutes références à ce capital autorisé dans les statuts de la Société.

#### Cinquième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-avant, l'Assemblée a DECIDE de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société, lequel aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5. Capital social.** «Le capital social souscrit de la Société est fixé à QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000.- EUR) divisé en quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée suivant la procédure applicable pour les modifications des présents statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés ou de l'associé unique selon les cas, pas la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou à l'associé unique selon le cas, ou pour être affectée à la réserve légale.»

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de quatre mille euros.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. GOY, M. TOMMASINI, G. GOSSELIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16923. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011032625/232.

(110037285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.



**BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 135.005.

Faisant suite à une décision du Conseil de Gérance de la société BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l., Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire avec effet au jour de la publication de cet avis dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011050054/12.

(110055335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

**Cyrus & Furman S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.924.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement du 17 mars 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme CYRUS & FURMAN S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Maryline Pinto Esteves

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011050065/16.

(110055827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

**Diagonale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 107.587.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011050074/10.

(110055619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

**Cargill International Luxembourg 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.322.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cargill Eurofinance Holdings, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States, registered with the Secretary of State of Delaware, USA, under registration number 070479246,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Minnetonka, Minnesota, on 20 December 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International Luxembourg 10 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under Section

B, number 151.322, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 9 February 2010, published on 24 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 624 (hereinafter the “Company”). The articles of association have not been amended since.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and having waived any notice requirements, reviewed the following agenda:

#### *Agenda*

1. Acknowledgment of the resignation of Mr. Nathan Zietlow and Mr. Daryl Lyn Wikstrom as Class A managers and Ms Florence Gérardy and Mr. René Beltjens as Class B Managers of the Company and decision to grant them discharge for the exercise of their mandate.
2. Cancellation of the existing classes of managers and subsequent amendment of Sub-section 14.1 of article 14 of the articles of association of the Company.
3. Amendment of sub-section 16.1 of article 16 of the articles of association of the Company.
4. Amendment of sub-sections 18.2 and 18.3 of article 18 of the articles of association of the Company.
5. Amendment of the statutory authority to sign for the Company so that it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager within the limits of such delegation. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company’s daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.
6. Subsequent amendment of article 20 of the articles of association of the Company.
7. Appointment of Mr. Pierre-Jean Oger and Mr. Pedro Geyerhahn as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period.
8. Miscellaneous.

The appearing party then requires the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder acknowledges and accepts the resignation of Mr. Nathan Zietlow and Mr. Daryl Lyn Wikstrom as Class A managers and Ms Florence Gérardy and Mr. René Beltjens as Class B Managers of the Company and resolves to grant them discharge for the exercise of their mandate.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to cancel the existing classes of managers of the Company named “Class A Managers” and “Class B Managers” and as a consequence, resolves to amend sub-section 14.1 of article 14 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **14.1.** The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company’s management and representation. To the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as being a reference to the “sole manager”.”

#### *Third resolution*

The sole shareholder resolves to amend sub-section 16.1 of article 16 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **16.1.** Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and the term of their office.”

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to amend sub-sections 18.2 and 18.3 of article 18 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **18.2. Quorum.** The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

**18.3. Vote.** Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.”

#### *Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to amend the statutory authorisation to sign for the Company, so that it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by

the individual signature of any manager or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager within the limits of such delegation. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

*Sixth resolution*

Subsequently, the general meeting of shareholders resolves to amend article 20 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager within the limits of such delegation. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.”

*Seventh resolution*

The sole shareholder resolves to appoint with immediate effect and for an unlimited period, Mr. Pierre-Jean Oger, born in Charleroi, Belgium, on 5 October 1976, residing at 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon, Belgium and Mr. Pedro Geyerhahn, born in Rio de Janeiro, Brazil, on 28 March 1969, residing at 52 rue Jean Schoetter, L-2523, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as managers of the Company.

Following the present meeting, the board of managers of the Company is composed of the following persons:

- Mr. Pierre-Jean Oger; and
- Mr. Pedro Geyerhahn.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Cargill Eurofinance Holdings, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 070479246,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Minnetonka, Minnesota, le 20 décembre 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Cargill International Luxembourg 10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 151.322, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 février 2010, publié le 24 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 624 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante, représentant l'entière du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, a revu l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Approbation de la démission de M. Nathan Zietlow et M. Daryl Lyn Wikstrom comme Gérants de Classe A et Mme Florence Gérardy et M. René Beltjens comme Gérants de Classe B de la Société et décision de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

2. Annulation des catégories de gérants existantes et modification subséquente de la sous-section 14.1 de l'article 14 des statuts de la Société.

3. Modification de la sous-section 16.1 de l'article 16 des statuts de la Société.

4. Modification des sous-sections 18.2 et 18.3 de l'article 18 des statuts de la Société.

5. Modification de l'autorisation statutaire de signer au nom de la Société de sorte qu'elle soit engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique dans les limites d'une telle délégation. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

6. Modification subséquente de l'article 20 des statuts de la Société.

7. Nomination de M. Pierre-Jean Oger et M. Pedro Geyerhahn en qualité de gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

8. Divers.

La comparante a ensuite demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique prend acte de et accepte la démission de M. Nathan Zietlow et M. Daryl Lyn Wikstrom comme Gérants de Classe A et Mme Florence Gérardy et M. René Beltjens comme Gérants de Classe B de la Société et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'annuler les catégories de gérants existantes de la Société nommés «Gérants de Classe A» et «Gérants de Classe B» et, par conséquent, décide de modifier la sous-section 14.1 de l'article 14 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **14.1.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».»

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier la sous-section 16.1 de l'article 16 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **16.1.** Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.»

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de modifier les sous-sections 18.2 et 18.3 de l'article 18 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **18.2. Quorum.** Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

**18.3. Vote.** Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.»

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'autorisation statutaire de signer au nom de la Société de sorte qu'elle soit engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique dans les limites d'une telle délégation. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

#### *Sixième résolution*

Subséquentement, l'associé unique décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique dans les limites d'une telle délégation. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la

signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.»

*Septième résolution*

L'associé unique décide de nommer avec effet immédiat et pour une période indéterminée: M. Pierre-Jean Oger, né à Charleroi, Belgique, le 5 octobre 1976, demeurant à 123, rue des Tilleuls, B-6700 Arlon, Belgique et M. Pedro Geyerhahn, né à Rio de Janeiro, Brésil, le 28 mars 1969, demeurant à 52 rue Jean Schoetter, L-2523, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérants de la Société.

A la suite de la présente assemblée générale, le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé des personnes suivantes:

- M. Pierre-Jean Oger; et
- M. Pedro Geyerhahn.

Dont acte, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16954. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011029706/199.

(110036095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**Persi 2 C S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 106.463.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011047503/10.

(110053665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Harmonie Clemency A.s.b.l., Association sans but lucratif,  
(anc. Sapeurs Pompiers et Harmonie Clemency, A.s.b.l.).**

Siège social: L-4963 Clemency, 18, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg F 370.

Harmonie Clemency A.s.b.l., issue de la société de fait «Freiwillige Feuerwehr und Rettungsgesellschaft Küntzig», fondée le 15 novembre 1905, à laquelle s'est ajoutée une section Musique conformément aux décisions des assemblées générales du 11 et du 25 août 1918, transformée en association sans but lucratif sous la dénomination «Sapeurs Pompiers et Harmonie Clemency» en date du 14 février 1984 par-devant Maître Jacqueline HANSEN - PEFER, acte publié au Mémorial C no 92 du 4 avril 1984, modifiée par acte sous seing privé en date du 18 décembre 2005, acte publié au Mémorial C 670 du 1<sup>er</sup> avril 2006. L'association a changé de dénomination de «Sapeurs Pompiers et Harmonie Clemency» en «Harmonie Clemency A.s.b.l.» en date du 18 décembre 2005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 03.03.2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011032478/18.

(110037100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---